

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

Prix de l'Abonnement
Édition quotidienne, par an \$3.00
Édition hebdomadaire, par an 1.00
Invariablement payable d'avance
On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

Prix des Annonces
Six lignes, première insertion \$0.50
Chaque insertion subséquente 0.12
Chaque ligne en sus, première ins. 0.08
Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 28 MAI 1879.

LES IDOLES

(Suite.)

—Justement. Je ne crois pas que tu y fasses souvent des acquisitions, et je pense que tu achètes plus de diamants chez Falize que de ferrailles chez Mathusalem. Si tu avais fait l'honneur à ce digne négociant de pénétrer dans sa boutique, tu m'y aurais trouvée démarquant le linge, grattant les armoires, quand je ne travaillais pas à la confection de la cuisine. Mathusalem est un cumulard. Il fait argent de tout: vol, recel, fraude, table d'hôte, coucher à la nuit. A cette table d'hôte, je vis un jour apparaître Marc, ton petit Marc, devenu un beau garçon de dix-huit ans. Et il tuyoit un voleur.

—Mon Dieu! mon Dieu! s'écria le banquier, en cachant sa tête dans ses mains.

—De ce moment, le fruit était gâté; mais le crime, le vrai crime manquait dans sa vie. Marc s'acheminait vers la police correctionnelle, il ne côtoyait pas encore le bagne. Il donnait cependant de grandes espérances à la bande, dont il devint bien vite l'affilié, car Jean Machû lui assigna le soubriquet de Fleur-d'Echafaud, qu'il a gardé depuis.

—Je deviens fou! murmura le banquier, je deviens fou.

—Pas encore, André Nigois. Nous touchons seulement au drame. Tu as eu pour ami, pour ami dévoué, M. Pomereul?

—Oui, pour ami! Et comment l'ai-je perdu!

—On accusa de sa mort son fils Xavier, que la loi a relâché depuis; mais, tes souvenirs te rappellent-ils que le commissaire de police chargé de dresser le procès-verbal de l'état des lieux, le matin qui suivit la nuit du meurtre, arracha de la main crispée de Lipp-Lapp, le chimpanzé, une boucle de cheveux d'un rouge ardent?

—En effet, balbutia le banquier.

—Il en conclut et, plus tard, aux débats, l'avocat avec lui, que Jean Machû, qui fit plus tard des aveux, avait un complice. Mais, Jean Machû ne se crut pas le droit de trahir celui qui lui avait apporté une aide sanglante. Et, hier encore, le nom du second meurtrier était ignoré de la justice.

—Et aujourd'hui? aujourd'hui?

—M. Xavier, grâcié et rendu à la liberté, s'efforça de chasser ces lugubres souvenirs. Mais un être n'oublia pas! La justice s'endormit, la bête se réveilla Lipp-Lapp, qui avait reçu un coup de couteau du complice de Jean Machû, se souvenait de son visage!

André Nigois ne semblait plus avoir la force de suivre le récit de la Naine; sa face s'empourprait, ses yeux s'injéc-taient.

La Naine devait se hâter. Elle lui jeta donc ces mots au visage comme autant de blessures:

—Marc avait été le secrétaire d'Antonin Pomereul, et ses renseignements avaient donné à Machû, dit Rat-de-Cave, l'idée de piller la caisse du négociant. Surpris tous les deux par l'homme, harcelés par la bête, ils tuèrent le premier et laissèrent l'autre pour morte. Nul ne soupçonna Marc. Moi je savais, mais j'attendais encore. Je craignais de ne pouvoir prouver. La Commune vint et Fleur-d'Echafaud y joua un rôle sanglant. Je pouvais le faire fusiller, ça me parut trop doux. J'attendais toujours. Mais, tout à l'heure, Marc passait rue de la Chaussée-d'Antin, travesti, méconnaissable pour tous, hors pour Lipp-Lapp. Avec son merveilleux instinct, celui-ci sautant dans la rue, lui donna le chasse, et ce manège amenant des représentants de la force, Fleur-d'Echafaud, reconnu subitement par Xavier, vient d'être arrêté sous la prévention de complicité de vol et d'assassinat.

Le banquier glissa sur son fauteuil

et tomba lourdement à terre, frappé par une attaque d'apoplexie!

Alors, la Naine descendit l'escalier en courant, et cria au concierge:

—Un médecin! vite un médecin! votre maître se meurt!

Puis elle disparut dans une allée, comme un fantôme s'éffaçant dans la nuit.

XX

L'IDOLE BRISÉE.

Le fumoir s'ouvrant sur l'atelier de Bénédicte Fougerais présentait l'aspect le plus animé.

Une dizaine de jeunes gens, qu'un déjeuner plantureux, arrosé de champagne, avait animés d'une double verve, faite de jeunesse et de gaieté, fêtaient l'envoi au salon du modèle de la fontaine commandée par le gouvernement au jeune sculpteur, et représentant *Hylas et les Nymphes*.

Si la louange des amis de Bénédicte empruntait une forme dont l'enthousiasme touchait à l'exagération, il faut cependant convenir que l'œuvre du statuaire méritait de grands éloges.

Tels que se trouvaient placés les jeunes gens, de la baie du fumoir, garnie de lourdes portières, ils voyaient se détacher sur un fond de velours rouge, le groupe, magistralement tiré d'un bloc de Carare.

Rien ne manquait à cette œuvre classique par la beauté des lignes, moderne par cette recherche de la forme dont Coysevox avait révélé la grâce et dont Clodion révéla le secret.

Certes, il fallait presque du génie pour avoir poli ce marbre vivant, pur et jeune, et celui qui venait de créer cette œuvre pouvait se dire:

—Ma place est faite!

Oui, faite au milieu de ceux qui trouvent le succès bon de quelque part qu'il vienne; mais si changé que fût Bénédicte Fougerais, il ne le savourait point sans remords.

A quelques pas du groupe d'*Hylas*, une statue de terre glaise, s'effritant sous le doigt, prête à tomber en poussière, formait un singulier contraste. Inachevée, voilée de toile grise, elle appelait cependant de temps en temps un regard de l'artiste.

C'était le projet d'une sainte Cécile, commencée d'après un souvenir.

—Vois-tu, mon bon, dit un peintre, en désignant la fontaine de marbre, vois-tu comme tu as eu raison de suivre nos conseils? Sans ce fameux souper, pendant lequel tu te convertis à la mythologie, tu retournais au moyen-âge, ma parole d'honneur; là, tu restais un imagier, voilà tout, tandis que je ne sais pas trop qui l'on pourrait t'opposer désormais parmi les jeunes? Carpaux a souvent trop d'emportement, Dubois touche à l'afféterie, avant deux ans tu seras à la tête de la nouvelle école.

—Et quel succès à l'Exposition! ajouta un autre; te souviens-tu que l'on donna la grande médaille à Hylas, pour son *Orion*, une figure classique? C'est bien le moins que tu l'aies obtenue du premier coup.

—Quant à moi, ajouta un critique de beaux-arts, le commencement de ma série d'articles sur le salon 1873 est fait, et je proclame hardiment *Hylas et les Nymphes* l'œuvre capitale de l'année. Dans mes promenades à travers les ateliers de Paris, je n'ai rien vu qui approchât de ce morceau.

—C'est la gloire! Bénédicte, ajouta le poète Gildas.

—C'est le bonheur! conclut un romancier.

—A la santé de Bénédicte! à *Hylas*! à la grande médaille!

—Merci! merci! dit Bénédicte, avec une joie expansive; vous me rassurez. On doute toujours de soi la veille d'une bataille. Tandis que l'on travaille, la fièvre de la production soutient, l'œuvre terminée, on se juge.

—Ce sera le plus beau succès que nous ayons eu depuis dix ans, s'écria le peintre.

—On ne l'appellera que le triomphe de Bénédicte.

—Si on lui tressait une couronne? demanda Gildas.

—Oui, oui, une couronne!

Deux des jeunes fous s'élançèrent dans le jardin et y cueillirent des branches de fleurs, que le plus lesté déposa dans les bras des *Nymphes*.

Un hurra général, une dernière libation de champagne saluèrent cette offrande; mais, quoi qu'il tâchât de se mettre à l'unisson de ses amis, Bénédicte garda une ombre sur le front.

Il en rougissait, il s'en irritait; il tentait de secouer, au vent joyeux du rire, ce lambeau de voile de deuil dont s'enveloppait son cœur, il ne pouvait pas. Il croyait à son succès, cependant! Ses amis ne le flattaient point en le lui prédisant, mais quand il regardait ses *Nymphes*, souriantes, il lui semblait que le sourire flottant sur leurs lèvres raillaît la blessure qu'il portait au fond de son âme.

—Bénédicte, demanda un aquafortiste, veux-tu venir demain à la Conciergerie?

—Quoi faire? Je connais le cachot de Marie-Antoinette; la chapelle...

—Ah! visiter un criminel, tout simplement.

—Qui donc?

—Mais un gredin l'une jolie force, Marc Mauduit, le complice de ce Jean Machû, qui eut la loyauté d'avouer son crime avant de mourir...

—Et de sauver ce malheureux Xavier Pomereul, ajouta Gildas.

—Un journal illustré m'a demandé le portrait de cet aimable jôli garçon, affilié à la bande des *Casquettes Noires*. Ma parole d'honneur, je crois l'avoir tuyoé aux Bouffes, un soir que j'étais un peu trop gai. Oh allons-nous bon Dieu! si les employés des ministères les plus graves, les secrétaires les plus avenants sont tout prêts à se glisser dans notre intimité pour faire à la fois le mouchoir, l'amitié et la montre! On dit qu'il garde un imperturbable sang-froid dans sa prison, et que c'est un type fort curieux.

—Dites donc, Paul, demanda un romancier, si vous n'emmenez pas Bénédicte, prenez-moi à sa place. Je cherche une figure pour mon prochain roman, et celle-là me semble tout-à-fait réussie!

—Eh parbleu! mon cher, la chose la plus simple est de classer les notes et documents de Marc Mauduit, d'en faire un gros volume intitulé: *Mémoires de Fleur-d'Echafaud*, et vous en vendrez cinquante mille exemplaires.

Sans compter, ajouta Gildas, que vous n'aurez pas besoin de vous mettre en frais d'imagination, le drame est tout fait.

—Comment cela?

—Il paraît, ajouta le poète, que Fleur-d'Echafaud appartient à une excellente famille. Enlevé à sa mère par une sorte de Caliban femelle, qui venait à la mort de sa sœur, cette mégère a jeté d'abord le petit Marc dans la baraque d'un saltimbanque; puis, par-dessus cette éducation de gymnaste sur la corde, à coups de trique, on l'a fait froter de latin et de grec pour le rendre méconnaissable. Quand il eut fait peu neuve, il se lança comme vous savez, et finira comme vous pouvez le prévoir. La Naine a tout avoué, dit-on, aux parents de ce misérable.

(A continuer.)

Cabinet Musical de Needham.

Le sousigné vient d'être nommé Agent pour cet instrument, et a reçu en même temps plusieurs de ces Orgues ingénieuses, qui demande chez la personne qui la joue aucune connaissance de la musique.

Simple de construction, et d'un mécanisme très fort, ces Orgues deviennent rarement en mauvais ordre. Elles sont incomparables pour les invalides ou autres personnes, qui aiment la musique, et le prix est à la portée de toutes les bourses. Veuillez entrer et les examiner.

B. MORGAN, Marchand de Pianos et d'Orgues, 28, rue la Fabrique, Québec, 14 mars 1879.

A VENDRE.

A bas prix, avec conditions faciles, une très belle maison (Cottage) en brique blanche, ayant toutes les commodités désirables telles que pompe, réservoir, bain, fournaise, etc. Cette maison est située à St. Henri de Lauzon, à quelques arpents du chemin de fer Lévis et Kennébec, et voisin de l'Eglise.

Pour le prix et les conditions s'adresser à L. N. CARRIER, Régistrateur, Lévis. Ou à V. W. LARUE, N. P., 14, rue Garneau, Québec. 3 mai 1879 -2m

ILLUMINATION!

A l'occasion de la première visite du MARQUIS DE LOBNE à Québec.

Reçu par les derniers steamers de Londres, Paris et New-York, un lot de Globes Illuminatoires à gaz ou à l'huile, de couleurs assorties; Lanternes Chinoises en papier et Ballons de différentes formes et couleurs; Enseignes illuminatoires au gaz et Monogrammes de toutes descriptions, en main et faits sur commande.

On exécutera des ordres pour fournir et fixer les appareils d'illumination aux édifices publics et privés avec le gaz, chez THOS. ANDREWS, No. 1, rue St. Jean.

Québec, 2 mai 1879 -1m

STATION PONT-ROUGE.

Splendide Village Ste. Jeanne Neuville.

A louer pour la saison de l'été ou pour l'année, et à vendre un superbe Cottage nouvellement bâti et une magnifique propriété avec dépendances, etc., pouvant servir comme maison de pension et commerce. Très bon poste. Conditions très faciles.

S'adresser à M. THOMAS LARIVIERE, SENIOR, Rue des Fossés, St. Roch, Québec.

Ou M. THOMAS LARIVIERE, Fils, Marchand, Ste Jeanne Neuville. 25 avril 1879.

EDOUARD LACOMBE

Agent Général de Québec

POUR LES

Persiennes Dominion

(Nouveau Rideau à Fenêtres)

Très-propre, très-commode et bon marché

EN USAGE

A la Basilique, à l'Eglise St. Patrice, aux Ecoles des Frères, au Bureau du Gouverneur, au High School.

Aux résidences privées des messieurs dont les noms suivent: Hon. M. Ross, Hon. M. McGreevy, MM. G. Bresse, Berouard, J. Turcotte, J. Hossack, H. Hearn et J. B. Laliberté.

S'adresser

No. 62, RUE RICHMOND, Faubourg St. Jean.

Québec, 18 avril 1879—3m

REMEDE SPECIFIQUE de GRAY

TRADE MARK. Le GRAND TRADE MARK.

remède anglais Une guérison infaillible pour la faiblesse séminale, la spermatorrhée, impuissance et toutes les ma. After Taking.

ladies qui sont les suites des habitudes honteuses; perte de la mémoire lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, décrépitude prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet, que nous envoyons gratis par la maille. Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CIE. DE MEDECINE DE GRAY, Windsor, Ontario, Canada.

En vente à Québec chez tous les droguistes en gros et en détail et dans tous les endroits du Canada et des Etats-Unis. Québec, 3 février 1879—1aq.4h

Nouveau Magasin D'EPICERIES!!!

ALLARD & CIE.,

MARCHANDS-EPICIERES,

34, rue St. Georges, faubourg St. Jean,

Informent le public en général et leurs amis en particulier qu'ils ont ouvert un magasin d'Épiceries où ils auront toujours en mains un assortiment très-varié d'Épiceries de toutes sortes, tels que: Thé, Cafés, Epices, Sucre, Sirop, Vins et Liqueurs, Cigares, etc., etc.

Les soussignés espèrent par l'attention qu'ils apporteront à bien servir leurs pratiques, et la bonne qualité de leurs marchandises vendues à des prix défiant toute compétition, pouvoir mériter le patronage du public.

Une visite est respectueusement sollicitée.

ALLARD & CIE., Marchands-Epicieres, 34, rue St. Georges. Québec, 30 avril 1879—1m



Chemin de Fer Q. M. O. & O.

DIVISION DE L'EST.

CHANGEMENT D'HEURE.

Réduction de Prix!

A commencer LUNDI, le 19 MAI 1879, les Trains sur cette Division marcheront comme suit:

Express. Accommodation.

Laissera Québec... 2 20 P.M. 6 15 P.M.
Arr. à 3 Rivières... 5 10 P.M. 11 20 P.M.
Laissera 3 Rivières... 5 25 P.M. 3 15 A.M.
Arriv. à Hochelaga... 8 50 P.M. 8 40 A.M.

Les Trains ne sont jamais en retard pour se joindre à la Station St. Martin avec le Train Express du matin pour Ottawa

AU RETOUR:

Express. Accommodation.

Laissera Hochelaga... 4 15 P.M. 6 10 P.M.
Arriv. à 3 Rivières... 7 45 P.M. 11 30 P.M.
Laissera 3 Rivières... 8 20 P.M. 3 20 A.M.
Arrivant à Québec... 10 45 P.M. 9 00 A.M.

Les Trains laisseront la Station du Mile End dix minutes plus tard, et arriveront à la Station du Mile End dix minutes en avance.

Rafraîchissements à Trois Rivières. Billets en vente au bureau de Starnes, Leve & Alden, Agents, Bâtisses des Francs Maçons, vis à vis l'Hotel St. Louis, et à la Station de Québec.

RÉDUCTION DES PRIX DU FRET ET DES PASSAGERS.

Le Tarif pour l'été est maintenant en force et des Billets de Retour sur tous les points peuvent être obtenus à des prix remarquablement bas.

Des Billets de Saison, pour ceux qui désirent passer l'été à la Campagne, et profiter de l'avantage des trains du matin et du soir, peuvent être obtenus en s'adressant à l'Agent Général des Billets à la Gare du Palais.

Le prix du fret est aussi bas que celui d'aucune ligne.

TRANSPORT DES PASSAGERS A MONTRÉAL.

Des arrangements viennent d'être conclus avec les voitures de la Compagnie du Télégraphe de la Cité pour le transport du bagage et des passagers des Stations du Mile End et d'Hochelaga aux gares de chemins de fer, aux vapeurs, aux hôtels et aux résidences privées, dans les limites de la Cité de Montréal, aux prix suivants:

Une seule personne... 35c
Une famille, deux ou plus... 25c chaque
On peut se procurer des billets pour les voitures en face l'Hotel St. Louis, et du Conducteur du Train entre la Jonction St. Martin et le Mile End.

Pour toute information s'adresser à J. T. PRINCE, Agent Général du Fret et des Passagers. 16 mai 1879.

ANNONCES NOUVELLES.

Illumination—Dimming & O'Neill.
Maison à vendre—Narcisse Malouin.
Marchandises de Famille—Glover, Fry & Co.
Cadeaux à Cadeaux—F. X. Lepage.

QUEBEC,

MERCREDI, 28 MAI 1879.

A PROPOS DE TITRES.

Nous avons entendu exprimer quelque surprise de voir que parmi les six personnages décorés le 24, il n'y avait qu'un seul canadien-français; et l'un de nos confrères se fait aujourd'hui l'écho de ce sentiment.

Nous ne croyons pas, pour notre part, qu'il faille exagérer la signification qui s'attache à la distribution de ces distinctions honorifiques. Ce n'est pas aux titres qui émaillent la surface d'une société que l'on juge de sa valeur. Il y a des peuples qui ont su devenir très-grands ou, ce qui vaut autant, rester fort dignes, sans ces sortes d'attestation. Au collège, les meilleurs élèves, ceux qui ont le plus d'avenir dans la tête du moins, ne sont pas toujours ceux qui obtiennent les prix; et c'est, croyons-nous, dans les petites classes qu'on distribue le plus de récompenses.

Cependant, on doit admettre que lorsqu'on se met à distribuer des marques de distinction, il est juste, dans un pays divisé comme le nôtre, de faire autant que possible part égale entre les divers groupes de population. On ne peut supposer à personne, surtout dans la position qu'occupe vis-à-vis de nous le marquis de Lorne, l'intention de violer une règle et des convenances admises de tout le monde; et si, dans le cas qui nous occupe, la règle n'a pas été suivie à la lettre, on doit croire qu'il y a eu quelque raison pour cela.

En cherchant bien, en nous interrogeant nous-mêmes, peut-être trouverions-nous cette raison.

Peut-être sera-ce que nous sommes à l'heure qu'il est si violemment divisés, si irrités les uns contre les autres, qu'une autorité impartiale ne voit du premier coup d'oeil que déchirements parmi nous et qu'elle ne saurait sur quel nom de politique en vue poser une marque d'honneur sans porter une offense mortelle aux rivaux qui se tiennent dans le camp opposé.

Des généralités, passons aux noms propres.

Qui, en temps ordinaire, était mieux désigné pour recevoir pareil honneur que l'homme occupant la position de Lieutenant-Gouverneur de la province? Mais, dans la situation actuelle, si on avait décoré M. Letellier, quel cri de colère aurait poussé le parti conservateur qui forme la majorité de la députation bas-canadienne au Parlement fédéral? C'était un nouvel aliment apporté à l'orage qui gronde.

M. Langevin est à Londres, près de la fontaine aux honneurs, mais si on l'avait décoré, qu'aurait dit le parti libéral qui a la majorité dans la Chambre locale? Comment! aurait-on dit, M. Langevin va remplir à Londres une mission de guerre, et l'autorité qui est tenue de garder la neutralité lui confère une marque éclatante de sa confiance et de sa considération. Elle prend donc parti contre nous!

Un homme d'esprit a dit il est vrai qu'on aurait pu décorer à la fois M. Langevin et M. Joly. Au premier abord, cela semble en effet ne pas manquer d'adresse, mais en y réfléchissant on verra que la chose aurait été par trop plaisante et que le gouvernement impérial aurait eu l'air de faire fi du litige et de se moquer des deux plai-

deurs en les unissant ainsi dans la même embrassade.

Inutile de pousser plus loin l'enquête; le lecteur est sur la piste et achevera lui-même le tableau.

En ajoutant un nouveau titre à celui que possède déjà Sir Narcisse Belleau, le marquis de Lorne a fait à peu près le seul choix qui fût de nature à ne soulever aucune réclamation. En étendant la main au-delà il déchaînait la tempête.

Tout esprit raisonnable qui nous connaît bien et qui nous voit tels que nous sommes en conviendra: le plus sûr moyen de nous plaire est encore de ne rien donner à nos adversaires. Nous nous apaisons bientôt en grommelant: N'importe! ils n'ont toujours rien eu! tandis que, s'ils ont quelque chose, il n'y a pas de terme à nos imprécations. Bref, on a moins blessé les bleus en ne nommant pas quelque rouge, ou les rouges en ne nommant pas quelque bleu, qu'on ne l'aurait fait en agissant autrement.

De cette nouvelle leçon tirons une morale.

Pour Dieu! mettons donc quelque chose au-dessus de l'esprit de parti! Mordons-nous, mais ne nous entre-détruisons pas. Comme les Anglais, comme les Ecossais, comme les Irlandais, lorsqu'il s'agit d'avoir notre part d'honneur, d'influence ou de profit, disons: C'est fâcheux que ce ne soit pas moi ou mon ami, mais n'importe! c'est un compatriote, et il vaut mieux que ce soit lui qui bénéficie que personne.

INFORMATIONS.

—On prétend que, comme M. Brown, MM. McKenzie et Blake auraient décliné des titres.

—La *Minerve* attaque le Gouverneur-Général parce qu'il aurait dit dans son discours au 13ème Régiment, samedi: nous sommes tous frères par le sang et la religion. Il paraît que notre confrère a été enduit en erreur par un rapport inexact et que les paroles du marquis ont été celles-ci: frères par le sang et les traditions.

—Une pétition et une contre-pétition dans l'affaire de la contestation électorale de Montmorency viendront devant la Cour Suprême au terme de juin.

—Les orangistes d'Ottawa ont décidé de faire une démonstration le 24 juillet. On craint des troubles.

—Un certain nombre de gens sont employés depuis quelque temps par la Princesse Louise à faire des bandages et de la charpie pour les soldats blessés dans la guerre des Zoulous.

—On va remettre à neuf Rideau Hall durant l'absence du Gouverneur.

LE PROGRAMME RADICAL EN FRANCE.

Nous avons publié l'éché dernier un curieux article du *Figaro* dans lequel on pronostiquait que M. Clémenceau, député de Paris, supplanterait Gambetta comme chef du parti radical en France. Aujourd'hui, la chose est faite, et M. Clémenceau vient d'exposer son programme à une réunion de ses électeurs.

Nous empruntons à un journal parisien le compte-rendu de cette harangue qui montre mieux que toutes les dénonciations quels dangers font courir à la république ses propres amis:

Dès les premières paroles, le citoyen-député captive son auditoire. Son geste est sobre, naturel; mais cette voix métallique, incisive, mordante, ces yeux aux regards acérés, fauves, qui vous glaçant comme feraient deux balles de revolver... commandent l'attention, même à ses adversaires. Voici la substance de son exorde:

"Citoyens, vous m'avez confié, il y a dix-huit mois, le mandat de vos représentants dans la chambre des députés. Vous n'avez pas oublié qu'alors j'ai promis de vous rendre compte de toutes mes actions et surtout de mes votes. Aujourd'hui je tiens ma parole."

Puis, appelant les événements du 14 octobre et l'origine de la chambre actuelle, il continue:

"Mais il est nécessaire de rappeler dans quelles circonstances la chambre des députés a reçu son mandat. Il n'est

aucun de vous qui ne se souvienne de cette entreprise odieuse contre la chambre précédente, issue de la volonté nationale, et qui a été dissoute par une véritable insurrection contre la volonté nationale... (Bravos.) Insurrection, ai-je dit?... J'ai eu tort... (Non! non!) J'ai eu tort, vous-je, et vous allez m'approuver quand je vous aurez expliqué ma pensée. Non! ce n'était pas une insurrection. L'homme qui s'insurge, qui attaque, offre en échange d'exposer sa vie... Mais quand on a été un gouvernement embusqué derrière la loi; quand on a dit au magistrat: Emprisonne! — au soldat: Frappe! — au prêtre: Condamne!... Quand on a fait faire toute sa vile besogne par des mains irresponsables, oh! alors cela s'appelle un guet-apens odieux... d'autant plus odieux que dorénavant il est acquis que l'impunité est au bout! (Acclamations.)"

Passant ensuite à l'examen de la manière dont le gouvernement issu de la majorité a compris son mandat, le citoyen Clémenceau s'écrie:

"Je n'hésite pas à le déclarer, ce gouvernement a manqué à tous ses devoirs."

"Le parti républicain, installé au pouvoir, devait immédiatement appliquer son programme; ce programme était connu et simple; il consistait à remplacer par des hommes dévoués aux nouvelles institutions tous les agents de la réaction encore en place et à substituer aux lois monarchiques encore en vigueur des lois républicaines. Les vainqueurs avaient en face d'eux non pas plusieurs partis politiques, car il n'y a en jeu que des intérêts princiers et des appétits individuels; ils voyaient se dresser devant eux une faction, celle de la contre-révolution, l'éternelle faction cléricalle. Il était facile de l'abattre par l'action, par l'exécution même du programme démocratique. Le parti républicain avait le devoir de procéder à ce qu'on pourrait appeler les réformes nécessaires: la liberté de la presse, la liberté de réunion, et celle d'association. Ces trois réformes sont mières pour ainsi dire, elles peuvent immédiatement devenir une réalité; par la faiblesse du gouvernement elles ne se sont pas encore opérées. Il y a encore une autre réforme, dont on a presque honte de parler, car elle est déjà résolue dans plusieurs monarchies: il s'agit de la sécularisation de l'enseignement. D'autres mesures pourraient être prises aujourd'hui même, et cependant on recule devant leur application: le service obligatoire pour tous, même pour les séminaires, la réduction du service militaire à trois ans; la préparation, tout au moins, de la réforme de l'impôt. On s'est occupé du tarif des douanes. Le gouvernement a cru devoir procéder à une enquête, il s'est adressé aux industriels; cette enquête était superflue, car la réponse était connue à l'avance, les intéressés devaient répondre: Dégrez ce que j'achète et protégez ce que je vends. C'est ce qu'ils ont dit, en effet. L'agitation qui s'est produite autour de cette question ne mérite pas l'attention qu'on lui prête. Nous sommes entrés dans la voie du libre-échange, il faut y persévérer en ménageant les intérêts."

Quant au changement de fonctionnaires, M. Clémenceau a déclaré que le gouvernement avait fait le minimum, et ce minimum il se l'est fait arracher. Le ministre de la justice est l'un de ceux qui ont fait le plus, et cependant sur vingt-six premiers présidents, c'est à peine si on en compte trois républicains. Quant au ministère des affaires étrangères, il est resté la citadelle de la réaction.

"A la chambre, la première question soulevée a été celle de l'amnistie. Le ministère, qui a affirmé qu'il était un gouvernement fort, a agi comme un gouvernement faible. Il n'a pas voulu de l'amnistie entière et n'a même pas su faire l'amnistie partielle dans les règles ordinaires. Il a eu recours à un procédé spécial dont le seul avantage est qu'il fait disparaître pour toujours la distinction entre les condamnés pour crimes politiques et ceux pour crimes de droit commun."

Le tour est au Seize-Mai.

"Vous voulez troubler le pays!" était l'argument du gouvernement. Mais M. Floquet lui répondit: "Prenez garde! L'exécution des lois constitue donc à vos yeux un trouble général?" Rien n'y fit. Le 16 mai fut acquitté... Et pendant ce temps Blanqui est en prison! Blanqui, illégalement poursuivi, seul pour 200,000 coupables, et cela par un conseil de guerre, nouvelle illégalité... Je saurai bien le prouver! — Oui, les conseils de guerre n'avaient été institués que pour juger les faits insurrectionnels à partir du 18 mars, et, trois

sième illégalité, il a été condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, quand l'article 70 du Code pénal en dispense formellement les sexagénaires!... Mais enfin, voici venir l'amnistie; Blanqui le premier va être amnistié, pensez-vous, puisqu'il n'a rien fait, lui, pour être condamné. — Point! lui seul est excepté! Pourquoi!..."

Un interrupteur.—Parce qu'ils en ont peur!... (Bravos prolongés.)

CLÉMENCEAU.—Oui, ils en ont peur! (Emotion générale.) Le gouvernement ne veut pas effrayer... mais effrayer qui? — Les ennemis de la République! (Bravos frénétiques.) Oui, il le craint, puisqu'il se propose d'attendre pour le gracier enfin, les trois mois durant lesquels la grâce s'appelle amnistie, afin qu'il ne puisse pas reprendre ses droits civils. Le gouvernement a reçu déjà cinq avertissements: Pétitions, démarches, candidatures, vote, etc., et toujours il refuse de mettre en liberté cet homme que quarante ans de souffrances n'ont pas courbé, et qui est resté sans tâche! Puis, une fois l'élection faite, il a refusé de l'insérer à l'Officiel. Pour le gouvernement cette élection n'existe pas! (Applaudissements.)... Il y a là une tentative abominable de pression que je dénonce au pays! (Bravos prolongés.) un excès de pouvoir!... (Oui, oui!)"

Après avoir dit que Jules Ferry, surtout, devrait parler moins haut dans la question Blanqui, puisqu'il devrait, comme insurgé du 4 septembre, partager sa cellule, il lui conseille de faire respecter la loi contre les jésuites avant de vouloir l'exécuter à l'égard de Blanqui. "Ce gouvernement est bien naïf! Après avoir commis une faute, il dit à la chambre: Prenez-en votre part." (Rires.)

"Le conflit est sans issue... mais, force restera au suffrage universel!"

Abordant la question du retour à Paris, l'orateur dit que le gouvernement ne siège ni à Paris, ni à Versailles; qu'il siège dans les omnibus. (Rire général.) La loi de garantie que réclame le sénat ne lui dit rien qui vaille: le conseil municipal en ferait tous les frais. L'orateur préfère que les chambres restent à Versailles. (Oui! Oui!)

Quant aux jésuites, l'orateur dit qu'on n'a pas besoin de l'article 7 des lois Ferry; que la loi de 1782, qui les chasse, suffit. Il expose l'économie de ces projets, et dit qu'il préfère la liberté pour tous à des restrictions qui finiront par peser encore une fois exclusivement sur les républicains, auxquels on refusera le droit de réunion et d'association sous prétexte d'internationalisme. La République a vaincu pacifiquement ses ennemis quand le gouvernement était aux mains de ceux-ci; elle les réduira bien encore maintenant qu'elle est victorieuse. Mais pour cela il faut l'impartialité, l'égalité devant le droit.

Après quelques plaisanteries sur le chapeau de cardinal de Mgr. Desprez, de Toulouse—qui coûterait 40,000 fr. aux contribuables; sur Mgr. Guibert, qui aurait menacé le président de la République de troubles prochains s'ils projets Ferry étaient votés; sur des paroles du pape actuel, "que l'Eglise était à jamais maîtresse de l'enseignement public," etc., l'orateur conclut:

"Des cléricaux demandent le droit commun! — Mais c'est la suppression du clergé qu'ils demandent là! C'est l'interdiction des réunions dans les églises! (Bravos et rires). Nous n'irons pas si loin!"

L'orateur se résume. Il dit que le gouvernement aurait mieux fait de ne pas se perdre dans les détails, et de faire grand et large, qu'au lieu de cela il a décrété:

- 1o Qu'il n'y aurait pas de trêve pour la haine civile;
- 2o Que le 16 mai resterait impuni;
- 3o Qu'il (le gouvernement) ne serait installé... nulle part;
- 4o Que Blanqui était coupable quoique innocent, et indigible quoique élu.

"Il y avait des questions plus urgentes. On ne peut prévenir les divisions dans le parti républicain qu'en agissant. Il faut être de son parti et gouverner avec lui. Rien de grand, rien de juste ne s'est fait et ne se fera dans le monde sans l'esprit républicain. (Bravos prolongés.) Que le gouvernement le sache!... Vive la République! (Cris "Vive la République!")"

TELEGRAPHIE GENERALE.

Londres, 27.—Le *Telegraph* annonce que l'expédition de Nordenskjöld au pôle nord est actuellement au détroit de Behring.

Bon nombre de journaux de Londres, en racontant les détails de l'exécution de Catherine Churchill, la meur-

trière, pendue hier à Taunton, condamnant fortement les exécutions privées.

Une dépêche de Simla porte que les principaux points du traité anglo-afghan sont connus. Tous ceux qui sympathisaient avec l'Angleterre en Afghanistan seront amnistiés; l'Emir sera protégé contre les actes d'hostilité des puissances étrangères; le consul anglais à Caboul, sera revêtu de certains pouvoirs particuliers et aura le droit de députer des agents à la frontière en certaines circonstances; l'Emir sera libre d'envoyer des agents diplomatiques aux Indes, et une ligne télégraphique devra être établie à Caboul.

L'Allemagne est en train de négocier un traité commercial avec le Japon, d'après le modèle du traité du Japon avec les Etats-Unis.

Un correspondant de Vienne écrit que l'Italie a offert un compromis sur la question de la Grèce, limitant la frontière aux rivières Satainbria et Arta et donnant Janina aux Turcs.

Paris, 27.—Le comité des voies et moyens du Congrès du Canal Darien propose un impôt de transport de 15 cents par tonne, ce qui donnera un revenu annuel de \$3,600,000.

Le comité refuse l'aide du gouvernement dans la construction de ce canal. Le comité commercial du même congrès considère le droit de transport trop élevé.

Versailles, 27.—La chambre des députés a défilé par un vote de 272 contre 171 la motion de Clémenceau, demandant la mise en liberté temporaire de Blanqui.

M. Gresley, le ministre de la guerre, et l'amiral Jauregueberry, ministre de la marine, ont été créés sénateurs à vie.

Pendant le débat sur la motion de Clémenceau, M. LeRoyer a dit que le gouvernement avait l'intention d'annuler l'élection de Blanqui, le gouvernement ne voulant accepter aucune pression quant à l'exercice du droit de clémence.

Berlin, 27.—Bismarck a demandé à l'Empereur hier un congé d'absence pour quelques mois.

Athènes, 27.—Delugorou, homme d'état et ministre des finances de la Grèce, est mort.

LA BANQUE STADACONA.

M. le Rédacteur,

Nous croyons de notre devoir de mettre les actionnaires de la *Banque Stadacona* en garde contre une réquisition qu'on leur demande de signer et qui est déposée au bureau de M. Cha. Cinq-Mars, l'un des Directeurs de la caisse d'Economie de N. D. de Québec. La *Banque Stadacona* est une institution solidement assise dont les affaires ont été conduites avec une grande prudence. Malgré la crise à travers laquelle nous passons et qui a sérieusement affectée nos institutions monétaires en général, la *Banque Stadacona* a échappé sans éprouver de pertes vraiment sérieuses et tout en rendant de grands services au petit commerce.

L'empressement que l'on met à demander la liquidation d'une banque qui a aussi bien, sinon mieux, prospéré que d'autres institutions du même genre, nous porte à croire que les auteurs de ce mouvement ne sont pas sérieux et que leur but pourrait bien être autre que le seul et unique intérêt des actionnaires de la Banque Stadacona.

L'assemblée générale des actionnaires a lieu le cinq juin prochain, il nous semble que ce serait le moment alors de se renseigner sur l'état des affaires de la banque, et que toute démarche faite avant cette époque est au moins prématurée.

PLUSIEURS ACTIONNAIRES.

A TRAVERS LA VILLE.

SOCIÉTÉ CASUALT.—Tous les élèves de l'Université sont instamment invités à la séance que tiendra cette société demain soir, à 8 heures, au salon du Pensionnat. On y prendra des résolutions relatives à la démonstration nationale du 24 juin.

UNION COMMERCIALE.—Il y aura assemblée générale des membres de cette société ce soir (mercredi) à 9 hrs. p. m. pour affaires importantes.

NOUVELLES ÉCCLÉSIASTIQUES.—Le Révd. M. Mailley, curé de St. Agapit, doit partir le 15 juillet prochain pour un voyage en Europe. Il sera remplacé à la cure de St. Agapit par M. l'abbé Montminy, ci-devant de St. Antoine. — Il est rumeur que M. l'abbé Lesard, du vicariat de St. Roch de Québec, doit entrer prochainement au sé-

minaire de Québec, comme prêtre auxiliaire.

Mgr. l'archevêque Lynch, de Toronto doit partir bientôt pour Rome.

M. l'abbé Demers, ci-devant vicairé à Saint Romuald, va passer la saison d'été à la Grosse-Isle, en qualité de chapelain à cette quarantaine.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION.—Nous remercions M. Thos. J. Oliver pour l'envoi d'un joli petit guide de la cité de Québec, publiée en langue anglaise.

CONVERSION AU CATHOLICISME.—Un des plus anciens francs-maçons du pays, demeurant à Québec et membre de la loge St. André, s'est converti au catholicisme la semaine dernière, et légué une somme de £1,500, toute sa fortune, à la Congrégation St. Patrice, dont il est maintenant l'un des membres les plus zélés.

ÉCHAPPÉ BELLE.—M. Sears, peintre, a failli se faire tuer hier matin par la chute d'une statue dans la cathédrale Anglaise. Il était à peindre le mur quand la statue s'en est détachée.

RÉCEPTION VICE-ROYALE.—Le comité de réception s'est réuni hier soir. Les représentants du Conseil-de-Ville étaient exhibés. M. Baillairgé a proposé d'ériger une arche à quatre faces à l'intersection des rues St. Louis et Ste. Ursule.

PETITES NOUVELLES.—On a volé plusieurs articles dans un hangar appartenant à M. MacPherson, Grande Allée, l'avant-dernière nuit.

ACCIDENT.—Hier après-midi, un des enfants de Mme Arcand, modiste, rue St. Jean, âgé de quatre ans, est tombé hors d'une fenêtre au troisième étage de la maison dans la cour.

COMMENCEMENT D'INCENDIE.—Le feu a pris, hier midi, à une maison occupée par M. Bisset, rue Richelieu, faubourg St. Jean. On a craint un moment que le feu alimenté par le vent ne se communiquât aux maisons voisines.

UN MARCHAND DE 8 CENTS.—Un individu est arrivé à Québec il y a quelques semaines avec un stock d'articles divers, et après avoir loué un magasin, rue St. Jean, il se mit à vendre ses marchandises pour 8 cents l'objet.

INCORRIGIBLES.—Les prisonniers partis lundi pour le pénitencier ont eu maille à partir avec la police des Trois-Rivières. Le train était arrêté à la gare et à travers les fenêtres du wagon, ils s'amusaient à agacer deux hommes de police de la cité trifluvienne en faction à la gare.

INCORRIGIBLES.—Les prisonniers partis lundi pour le pénitencier ont eu maille à partir avec la police des Trois-Rivières. Le train était arrêté à la gare et à travers les fenêtres du wagon, ils s'amusaient à agacer deux hommes de police de la cité trifluvienne en faction à la gare.

MORT SUBITE.—On nous apprend que M. James McGoldrick, ancien messager de la Chambre d'Assemblée est mort subitement hier à la Rivière-du-Loup.

ILLUMINATION.—Nous référons nos lecteurs à l'annonce de MM. Dinning et O'Neill, offrant en vente de la chandelle et des pavillons pour l'illumination et les décorations qui seront faites en l'honneur de la princesse Louise, le 4 juin prochain.

VOL D'UN NOUVEAU GENRE.—Dans la nuit de dimanche, un ou plusieurs individus ont enlevé le trottoir de M. Morency, épicer, coin des rues de la Reine et Caron. Ce trottoir était fait de bois neuf et n'était posé que depuis quelque jours.

VIOLON TRAPÉZOIDAL.—MM. Joseph et Roch Lyonnais, luthiers, de cette ville, ont fait chacun un violon, modèle Savart, qu'ils nous ont montrés hier. Ces violons ont une longueur égale aux violons ordinaires, et sont faits à tables planes et en forme de trapèze.

LA FORME DES OUVERTURES dans la table supérieure n'est plus la même, au lieu d'être faites en forme d'un f, on leur a donné celle d'un rectangle dont la longueur est dirigée dans le sens des fibres ligneuses ce qui coupe un bien moindre nombre de fibres et affaiblit moins leur élasticité.

On nous vante beaucoup leur sonorité et leur pureté de son. Nous laissons aux musiciens de faire cette appréciation. Celui de M. Roch Lyonnais est en tout point conforme au modèle fourni par le Dr. Félix Savart.

M. Joseph Lyonnais a fait subir au sien certaines améliorations dictées par ses hautes connaissances de fabricant. Ces messieurs seront très-heureux de recevoir toutes les personnes qui s'intéressent à la musique et ils leur expliqueront plus au long tous les avantages de ce violon nouveau modèle qui peut encore être perfectionné.

ON DEMANDE

UN OUVRIER en Ferblanc, Plomb et Cuivre, bien recommandable sous le double rapport de sa science et de sa sobriété. Ses services seront requis pour cinq ans.

MONTANT PERÇU aux Donations, le 27 du courant, dans le port de Québec, \$2,358.00.

MARCHÉ MONÉTAIRE. New-York, 10 hs., 28 mai 1879. Première cotation Echange Sterling 3 jours 489, soixante jours 488; Greenbacks, 90.

PRODUITS EN CROS DE MONTREAL 27 mai 1879.

Blé.—Extra Supérieur, \$4.70 à \$4.75; Extra Superfine, \$4.50 à \$4.55; Fancy, \$4.35 à \$4.40; Extra du Printemps, \$4.30 à \$4.35; Superfine, \$3.35 à \$4.05; Forte de Boulangers, \$4.30 à \$4.60; Fine, \$3.30 à \$3.40; Middling, \$3.00 à \$3.15; Recoupe, \$2.60 à \$2.80; Sacs d'Ontario \$2.12 à \$2.17; Sacs de la Cité (détivré) \$2.25 à \$2.30.

RECETTES.—Blé, 31,169 mts; Blé d'Inde, 90,822 mts; Orge, 90 mts; Fleur, 2,150 quarts; Aleahis, 04 quarts; Beurre, 270 tonnes; Fromage, 1,050 moules; Lard, 232 quarts; Pois, 13,345 minots; Avoine, 23 minots.

DÉCÈS. A St. Roch, le 26 du courant, à l'âge de 37 ans, après une courte et ornelle maladie supportée avec une résignation vraiment chrétienne et après avoir reçu les secours de la Sainte Eglise, Madame Philomène Maranda, épouse bien-aimée de M. Ambroise Godbout, 1er charre à l'Eglise St. Jean.

Dr. Pourtier & Fils DENTISTES 35, rue St. Jean, Haute-Ville SUCURSALE 187, rue St. Joseph, St. Roch VIS-A-VIS L'EGLISE Québec, 27 mai 1879-1m

Avenue des Erables Lots à bâtir à vendre. TESSIER & DELAGE, N. P. Québec, 27 mai 1879-1m

Annonces Nouvelles.

Maison à Vendre.

Une magnifique Maison en Briques, située rue Arago, première maison de St. Sauveur, avec hangar, étable, etc. Grandeur du terrain 62 pieds sur 52. S'adresser au propriétaire sur les lieux NARCISSE MALOUIN. Québec, 28 mai 1879-1mp

ILLUMINATION!

Chandelles importées expressément pour l'illumination. PAVILLONS Rouges, Blancs, Bleus, Verts et Jaunes, Croix de St. André et toutes sortes de Pavillons faits à ordre. Dinning & O'Neill Québec, 28 mai 1879-3f 28-30-2

DINNING & O'NEILL

ON DEMANDE Dans la Haute-Ville ou le faubourg St. Louis, une Maison avec Cour et Ecurie. S'adresser à J. A. COÛTURE. Québec, 26 mai 1879-3fp

ON DEMANDE

Une Speculation Avantageuse! Le soussigné vendra, à BAS PRIX, sa belle Maison de Campagne, près de l'Eglise de St. Michel. Termes de paiement très-faciles; aussi à prêter \$1,000 à 7 0/100. FÉLIX FORTIER, Greffier du Conseil Exécutif. 26 mai 1879-1m25p

Pour les Excursions

LA CHASSE ET LA PECHE. Nous recommandons spécialement aux excursionnistes nos articles de Charcuterie Française ci-dessous mentionnés. On peut les conserver dans les plus grandes chaleurs, tels que: Saucissons de Lyon, Jambons Rouges, Langues Fourrées, Têtes Fromagées, Pâtés d'Italie, Cervelles, Saucisses Fraîches, etc.

Spécialité de Bouffe Frais et Salé, Œufs Frais, Fruits, Légumes, etc. Tous ces articles sont de première qualité. Prix très-modérés. E. ROUMILHAC, 60, rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1879.

Grande Excursion à St. Michel

DIMANCHE, 1er JUI (Si le temps le permet) Le Corps de Musique de l'Union Musicale (25 exécutants).

Le magnifique vapeur EXPRESS, Capitaine Baker, quittera le Quai Champlain, DIMANCHE, le 1er JUI, à UNE heure P. M., arrêtant à St. Laurent et St. Jean. Le retour, il laissera St. Michel à 8 heures P. M. Il y aura une joute de Foot-Ball jouée à St. Michel par le Club Union Canadienne de Québec, en costume, durant laquelle le corps de musique exécutera les meilleurs morceaux de son répertoire. Des rafraîchissements seront vendus à bord, mais il n'y aura aucune liqueur spiritueuse. N. B.—Ne manquez pas cette belle occasion pour aller admirer la campagne dans sa toilette printanière. Tout le confort possible sera donné aux excursionnistes. ADMISSION, 50 cents. A. DUGAL et H. DEROME. Québec, 26 mai 1879-6f

SEIZE MELODIES

CHANT ET PIANO (Paroles anglaises, espagnoles, françaises et italiennes) sur le CONTE DE PREMIO-REAL.

- 1. Seul. 9. L'empire de la beauté. 2. Peines d'amour. 10. Maravignia. 3. Constante. 11. Espagne. 4. Va, chère, dors. 12. Le serment. 5. Le plus fort. 13. Absence. 6. En rêve. 14. Cois-moi. 7. Vengeance. 15. Tes dons. 8. Tes beaux yeux. 16. Je t'aimerai toujours. Prix du Recueil.—En brochure \$3.00; relié \$3.50. A. LAVIGNE, Editeur. Québec, 26 mai 1879.

Quelques lots

DE MARCHANDISES qui seront vendues avec une grande réduction, tels que: Un lot de Parapluie à 50c valant 50c. 500 verges Cordé Noir à 18c valant 26c. 500 verges Grenadine Noire à 5c valant 10c. 500 verges Tweed à 35c valant 55c. Un lot de Bas depuis 5c la paire. Un lot de Shirting en coupons à 6c valant 8c et beaucoup d'autres articles trop long à énumérer. Une visite est sollicitée. Chez F. GIGUERE, Coin des rues St. Jean et Claire Fontaine, Québec, 26 mai 1879.

Société de Prêts et Placements de Québec.

A PRÊTER \$20,000.00. Les prêts sont faits pour une période variant depuis un an jusqu'à dix ans, et se remboursent capital et intérêt, mensuellement. La Société prête par somme variant depuis \$100.00 en montant. Ceux qui désirent emprunter feront bien de déposer leurs applications sans délai au Bureau de la Société, No. 13, rue St. Jacques, B. V., où ils pourront se procurer tous les renseignements nécessaires. ROBT. LAROCHE, Sec.-Trés. Québec, 14 mai 1879.

Grande Vente par Encan pour Liquider.

Ameublement de Menage de toute description. Tout le stock de Meubles et autres Effets de Menage neufs et de seconde main contenu dans la Halle du Marché Champlain, offert en vente sans réserve.

C'est un rare avantage offert aux chefs de famille de pouvoir acheter des Meubles neufs et de seconde main de première classe, Marchandises de Nouveautés, Verres, Porcelaine, Vaisselle, Poêles, Lingerie, Matelas en Crin et en Laine, Tapis, Machines à Coudre, Peintures à l'huile, Gravures, Mirrors, Pianos, et une infinité d'articles indispensables pour l'ameublement des maisons, des bureaux, magasins et bateaux à vapeur, etc. Vente tous les jours cette semaine à UNE heure. CASEY & CIE. Note.—A la veille d'abandonner les affaires, tout notre stock sera vendu sans réserve, et les effets devront être emportés sitôt après la vente. On peut s'attendre à de rares avantages. Québec, 27 mai 1879-6f

Compagnie des Sachets HOLMAN

No. 32, rue Garneau, Québec. J. G. BENNETT, AGENT. Ce remède merveilleux qui n'a jamais failli et qui agit sur le principe d'absorption guérit sans application médicale même les cas les plus vieux et les plus malins. CERTIFICATS. Québec, 22 mai 1879. C'est avec plaisir que je certifie qu'après avoir porté deux Sachets d'Holman pour la dyspepsie et le foie, j'ai été entièrement guéri de cette maladie dont je souffrais depuis quinze à dix-huit ans. Je profite de cette occasion pour le recommander à toute personne qui serait atteinte de cette maladie comme étant un remède très-efficace, et que toute personne dyspeptique devrait avoir. En remerciant la Providence de m'avoir fait connaître ce remède, je suis votre dévoué serviteur. L. DROUIN, libraire. Toronto, 19 février 1879. Compagnie de Sachet du Foie Holman. Messieurs.—J'éprouve un grand plaisir à attester de l'extrême efficacité de votre remède pour la dyspepsie. Ma mère, Madame W. A. Murray, No. 16, rue Wellington, Toronto, a été une martyre par suite des souffrances que cette maladie lui a causées pendant au-delà de six ans, n'obtenant que de faibles soulagements temporaires des remèdes ordinaires auxquels on a recourus dans ces cas. Après en avoir été persuadée, elle consentit à porter un de vos sachets pour le foie, et, malgré son manque de confiance, elle éprouva un soulagement considérable dans l'espace de quelques semaines. Depuis lors, elle a porté un second sachet et désire reconnaître aujourd'hui toute la confiance et le crédit que méritent vos sachets pour avoir opéré chez elle une cure contre toute attente et pour laquelle non-seulement elle se sent profondément redevable envers vous, mais je dois moi-même vous féliciter et vous remercier pour cette cure que je n'aurais pas osé espérer. Votre respectueux, C. STUART MURRAY, M.D., L.B.C.P., etc. St. Roch, Québec, 10 février 1879. Compagnie des Sachets de Holman. Messieurs.—C'est avec satisfaction que je vous écris quelques mots pour vous informer que je suis bien de ma dyspepsie; le me compte guéri après avoir porté le sachet pendant un mois après avoir souffert cinq ans de cette triste maladie. Je vous suis bien reconnaissant. Si vous aimez à mettre mon certificat sur les journaux de Québec, je suis certain que vous en vendrez beaucoup. Je suis positif que dès que le Sachet va être éprouvé par quelques personnes il le fera son chemin. Votre obéissant serviteur, JOSEPH RICHARD, charpentier. St. Norbert, Québec, 13 déc. 1878. Compagnie des Sachets Holman. Messieurs.—Je prends grand plaisir à vous informer que les Sachets de Holman que j'ai achetés de vous, m'ont guéri complètement d'une grave attaque de dyspepsie qui me faisait souffrir depuis douze ans. Il n'y a que deux mois que je porte votre sachet et déjà je puis manger tout ce que je désire. Après l'avoir porté un mois j'ai ressenti un mieux considérable et je jouis maintenant d'une excellente santé. J'invoite tous ceux qui souffrent de cette cruelle maladie de s'en procurer un immédiatement et de le garder jusqu'à ce qu'ils soient guéris, ce qui ne peut pas tarder. Vendu pour la modique somme de \$2.50 ou \$3.50. Votre, etc. C. ASSELIN, marchand. Québec, 29 mai 1879-1a

Compagnie des Sachets HOLMAN

No. 32, rue Garneau, Québec. J. G. BENNETT, AGENT. Ce remède merveilleux qui n'a jamais failli et qui agit sur le principe d'absorption guérit sans application médicale même les cas les plus vieux et les plus malins. CERTIFICATS. Québec, 22 mai 1879. C'est avec plaisir que je certifie qu'après avoir porté deux Sachets d'Holman pour la dyspepsie et le foie, j'ai été entièrement guéri de cette maladie dont je souffrais depuis quinze à dix-huit ans. Je profite de cette occasion pour le recommander à toute personne qui serait atteinte de cette maladie comme étant un remède très-efficace, et que toute personne dyspeptique devrait avoir. En remerciant la Providence de m'avoir fait connaître ce remède, je suis votre dévoué serviteur. L. DROUIN, libraire. Toronto, 19 février 1879. Compagnie de Sachet du Foie Holman. Messieurs.—J'éprouve un grand plaisir à attester de l'extrême efficacité de votre remède pour la dyspepsie. Ma mère, Madame W. A. Murray, No. 16, rue Wellington, Toronto, a été une martyre par suite des souffrances que cette maladie lui a causées pendant au-delà de six ans, n'obtenant que de faibles soulagements temporaires des remèdes ordinaires auxquels on a recourus dans ces cas. Après en avoir été persuadée, elle consentit à porter un de vos sachets pour le foie, et, malgré son manque de confiance, elle éprouva un soulagement considérable dans l'espace de quelques semaines. Depuis lors, elle a porté un second sachet et désire reconnaître aujourd'hui toute la confiance et le crédit que méritent vos sachets pour avoir opéré chez elle une cure contre toute attente et pour laquelle non-seulement elle se sent profondément redevable envers vous, mais je dois moi-même vous féliciter et vous remercier pour cette cure que je n'aurais pas osé espérer. Votre respectueux, C. STUART MURRAY, M.D., L.B.C.P., etc. St. Roch, Québec, 10 février 1879. Compagnie des Sachets de Holman. Messieurs.—C'est avec satisfaction que je vous écris quelques mots pour vous informer que je suis bien de ma dyspepsie; le me compte guéri après avoir porté le sachet pendant un mois après avoir souffert cinq ans de cette triste maladie. Je vous suis bien reconnaissant. Si vous aimez à mettre mon certificat sur les journaux de Québec, je suis certain que vous en vendrez beaucoup. Je suis positif que dès que le Sachet va être éprouvé par quelques personnes il le fera son chemin. Votre obéissant serviteur, JOSEPH RICHARD, charpentier. St. Norbert, Québec, 13 déc. 1878. Compagnie des Sachets Holman. Messieurs.—Je prends grand plaisir à vous informer que les Sachets de Holman que j'ai achetés de vous, m'ont guéri complètement d'une grave attaque de dyspepsie qui me faisait souffrir depuis douze ans. Il n'y a que deux mois que je porte votre sachet et déjà je puis manger tout ce que je désire. Après l'avoir porté un mois j'ai ressenti un mieux considérable et je jouis maintenant d'une excellente santé. J'invoite tous ceux qui souffrent de cette cruelle maladie de s'en procurer un immédiatement et de le garder jusqu'à ce qu'ils soient guéris, ce qui ne peut pas tarder. Vendu pour la modique somme de \$2.50 ou \$3.50. Votre, etc. C. ASSELIN, marchand. Québec, 29 mai 1879-1a

Compagnie des Sachets HOLMAN

No. 32, rue Garneau, Québec. J. G. BENNETT, AGENT. Ce remède merveilleux qui n'a jamais failli et qui agit sur le principe d'absorption guérit sans application médicale même les cas les plus vieux et les plus malins. CERTIFICATS. Québec, 22 mai 1879. C'est avec plaisir que je certifie qu'après avoir porté deux Sachets d'Holman pour la dyspepsie et le foie, j'ai été entièrement guéri de cette maladie dont je souffrais depuis quinze à dix-huit ans. Je profite de cette occasion pour le recommander à toute personne qui serait atteinte de cette maladie comme étant un remède très-efficace, et que toute personne dyspeptique devrait avoir. En remerciant la Providence de m'avoir fait connaître ce remède, je suis votre dévoué serviteur. L. DROUIN, libraire. Toronto, 19 février 1879. Compagnie de Sachet du Foie Holman. Messieurs.—J'éprouve un grand plaisir à attester de l'extrême efficacité de votre remède pour la dyspepsie. Ma mère, Madame W. A. Murray, No. 16, rue Wellington, Toronto, a été une martyre par suite des souffrances que cette maladie lui a causées pendant au-delà de six ans, n'obtenant que de faibles soulagements temporaires des remèdes ordinaires auxquels on a recourus dans ces cas. Après en avoir été persuadée, elle consentit à porter un de vos sachets pour le foie, et, malgré son manque de confiance, elle éprouva un soulagement considérable dans l'espace de quelques semaines. Depuis lors, elle a porté un second sachet et désire reconnaître aujourd'hui toute la confiance et le crédit que méritent vos sachets pour avoir opéré chez elle une cure contre toute attente et pour laquelle non-seulement elle se sent profondément redevable envers vous, mais je dois moi-même vous féliciter et vous remercier pour cette cure que je n'aurais pas osé espérer. Votre respectueux, C. STUART MURRAY, M.D., L.B.C.P., etc. St. Roch, Québec, 10 février 1879. Compagnie des Sachets de Holman. Messieurs.—C'est avec satisfaction que je vous écris quelques mots pour vous informer que je suis bien de ma dyspepsie; le me compte guéri après avoir porté le sachet pendant un mois après avoir souffert cinq ans de cette triste maladie. Je vous suis bien reconnaissant. Si vous aimez à mettre mon certificat sur les journaux de Québec, je suis certain que vous en vendrez beaucoup. Je suis positif que dès que le Sachet va être éprouvé par quelques personnes il le fera son chemin. Votre obéissant serviteur, JOSEPH RICHARD, charpentier. St. Norbert, Québec, 13 déc. 1878. Compagnie des Sachets Holman. Messieurs.—Je prends grand plaisir à vous informer que les Sachets de Holman que j'ai achetés de vous, m'ont guéri complètement d'une grave attaque de dyspepsie qui me faisait souffrir depuis douze ans. Il n'y a que deux mois que je porte votre sachet et déjà je puis manger tout ce que je désire. Après l'avoir porté un mois j'ai ressenti un mieux considérable et je jouis maintenant d'une excellente santé. J'invoite tous ceux qui souffrent de cette cruelle maladie de s'en procurer un immédiatement et de le garder jusqu'à ce qu'ils soient guéris, ce qui ne peut pas tarder. Vendu pour la modique somme de \$2.50 ou \$3.50. Votre, etc. C. ASSELIN, marchand. Québec, 29 mai 1879-1a

Compagnie des Sachets HOLMAN

No. 32, rue Garneau, Québec. J. G. BENNETT, AGENT. Ce remède merveilleux qui n'a jamais failli et qui agit sur le principe d'absorption guérit sans application médicale même les cas les plus vieux et les plus malins. CERTIFICATS. Québec, 22 mai 1879. C'est avec plaisir que je certifie qu'après avoir porté deux Sachets d'Holman pour la dyspepsie et le foie, j'ai été entièrement guéri de cette maladie dont je souffrais depuis quinze à dix-huit ans. Je profite de cette occasion pour le recommander à toute personne qui serait atteinte de cette maladie comme étant un remède très-efficace, et que toute personne dyspeptique devrait avoir. En remerciant la Providence de m'avoir fait connaître ce remède, je suis votre dévoué serviteur. L. DROUIN, libraire. Toronto, 19 février 1879. Compagnie de Sachet du Foie Holman. Messieurs.—J'éprouve un grand plaisir à attester de l'extrême efficacité de votre remède pour la dyspepsie. Ma mère, Madame W. A. Murray, No. 16, rue Wellington, Toronto, a été une martyre par suite des souffrances que cette maladie lui a causées pendant au-delà de six ans, n'obtenant que de faibles soulagements temporaires des remèdes ordinaires auxquels on a recourus dans ces cas. Après en avoir été persuadée, elle consentit à porter un de vos sachets pour le foie, et, malgré son manque de confiance, elle éprouva un soulagement considérable dans l'espace de quelques semaines. Depuis lors, elle a porté un second sachet et désire reconnaître aujourd'hui toute la confiance et le crédit que méritent vos sachets pour avoir opéré chez elle une cure contre toute attente et pour laquelle non-seulement elle se sent profondément redevable envers vous, mais je dois moi-même vous féliciter et vous remercier pour cette cure que je n'aurais pas osé espérer. Votre respectueux, C. STUART MURRAY, M.D., L.B.C.P., etc. St. Roch, Québec, 10 février 1879. Compagnie des Sachets de Holman. Messieurs.—C'est avec satisfaction que je vous écris quelques mots pour vous informer que je suis bien de ma dyspepsie; le me compte guéri après avoir porté le sachet pendant un mois après avoir souffert cinq ans de cette triste maladie. Je vous suis bien reconnaissant. Si vous aimez à mettre mon certificat sur les journaux de Québec, je suis certain que vous en vendrez beaucoup. Je suis positif que dès que le Sachet va être éprouvé par quelques personnes il le fera son chemin. Votre obéissant serviteur, JOSEPH RICHARD, charpentier. St. Norbert, Québec, 13 déc. 1878. Compagnie des Sachets Holman. Messieurs.—Je prends grand plaisir à vous informer que les Sachets de Holman que j'ai achetés de vous, m'ont guéri complètement d'une grave attaque de dyspepsie qui me faisait souffrir depuis douze ans. Il n'y a que deux mois que je porte votre sachet et déjà je puis manger tout ce que je désire. Après l'avoir porté un mois j'ai ressenti un mieux considérable et je jouis maintenant d'une excellente santé. J'invoite tous ceux qui souffrent de cette cruelle maladie de s'en procurer un immédiatement et de le garder jusqu'à ce qu'ils soient guéris, ce qui ne peut pas tarder. Vendu pour la modique somme de \$2.50 ou \$3.50. Votre, etc. C. ASSELIN, marchand. Québec, 29 mai 1879-1a

Compagnie des Sachets HOLMAN

No. 32, rue Garneau, Québec. J. G. BENNETT, AGENT. Ce remède merveilleux qui n'a jamais failli et qui agit sur le principe d'absorption guérit sans application médicale même les cas les plus vieux et les plus malins. CERTIFICATS. Québec, 22 mai 1879. C'est avec plaisir que je certifie qu'après avoir porté deux Sachets d'Holman pour la dyspepsie et le foie, j'ai été entièrement guéri de cette maladie dont je souffrais depuis quinze à dix-huit ans. Je profite de cette occasion pour le recommander à toute personne qui serait atteinte de cette maladie comme étant un remède très-efficace, et que toute personne dyspeptique devrait avoir. En remerciant la Providence de m'avoir fait connaître ce remède, je suis votre dévoué serviteur. L. DROUIN, libraire. Toronto, 19 février 1879. Compagnie de Sachet du Foie Holman. Messieurs.—J'éprouve un grand plaisir à attester de l'extrême efficacité de votre remède pour la dyspepsie. Ma mère, Madame W. A. Murray, No. 16, rue Wellington, Toronto, a été une martyre par suite des souffrances que cette maladie lui a causées pendant au-delà de six ans, n'obtenant que de faibles soulagements temporaires des remèdes ordinaires auxquels on a recourus dans ces cas. Après en avoir été persuadée, elle consentit à porter un de vos sachets pour le foie, et, malgré son manque de confiance, elle éprouva un soulagement considérable dans l'espace de quelques semaines. Depuis lors, elle a porté un second sachet et désire reconnaître aujourd'hui toute la confiance et le crédit que méritent vos sachets pour avoir opéré chez elle une cure contre toute attente et pour laquelle non-seulement elle se sent profondément redevable envers vous, mais je dois moi-même vous féliciter et vous remercier pour cette cure que je n'aurais pas osé espérer. Votre respectueux, C. STUART MURRAY, M.D., L.B.C.P., etc. St. Roch, Québec, 10 février 1879. Compagnie des Sachets de Holman. Messieurs.—C'est avec satisfaction que je vous écris quelques mots pour vous informer que je suis bien de ma dyspepsie; le me compte guéri après avoir porté le sachet pendant un mois après avoir souffert cinq ans de cette triste maladie. Je vous suis bien reconnaissant. Si vous aimez à mettre mon certificat sur les journaux de Québec, je suis certain que vous en vendrez beaucoup. Je suis positif que dès que le Sachet va être éprouvé par quelques personnes il le fera son chemin. Votre obéissant serviteur, JOSEPH RICHARD, charpentier. St. Norbert, Québec, 13 déc. 1878. Compagnie des Sachets Holman. Messieurs.—Je prends grand plaisir à vous informer que les Sachets de Holman que j'ai achetés de vous, m'ont guéri complètement d'une grave attaque de dyspepsie qui me faisait souffrir depuis douze ans. Il n'y a que deux mois que je porte votre sachet et déjà je puis manger tout ce que je désire. Après l'avoir porté un mois j'ai ressenti un mieux considérable et je jouis maintenant d'une excellente santé. J'invoite tous ceux qui souffrent de cette cruelle maladie de s'en procurer un immédiatement et de le garder jusqu'à ce qu'ils soient guéris, ce qui ne peut pas tarder. Vendu pour la modique somme de \$2.50 ou \$3.50. Votre, etc. C. ASSELIN, marchand. Québec, 29 mai 1879-1a

Compagnie des Sachets HOLMAN

No. 32, rue Garneau, Québec. J. G. BENNETT, AGENT. Ce remède merveilleux qui n'a jamais failli et qui agit sur le principe d'absorption guérit sans application médicale même les cas les plus vieux et les plus malins. CERTIFICATS. Québec, 22 mai 1879. C'est avec plaisir que je certifie qu'après avoir porté deux Sachets d'Holman pour la dyspepsie et le foie, j'ai été entièrement guéri de cette maladie dont je souffrais depuis quinze à dix-huit ans. Je profite de cette occasion pour le recommander à toute personne qui serait atteinte de cette maladie comme étant un remède très-efficace, et que toute personne dyspeptique devrait avoir. En remerciant la Providence de m'avoir fait connaître ce remède, je suis votre dévoué serviteur. L. DROUIN, libraire. Toronto, 19 février 1879. Compagnie de Sachet du Foie Holman. Messieurs.—J'éprouve un grand plaisir à attester de l'extrême efficacité de votre remède pour la dyspepsie. Ma mère, Madame W. A. Murray, No. 16, rue Wellington, Toronto, a été une martyre par suite des souffrances que cette maladie lui a causées pendant au-delà de six ans, n'obtenant que de faibles soulagements temporaires des remèdes ordinaires auxquels on a recourus dans ces cas. Après en avoir été persuadée, elle consentit à porter un de vos sachets pour le foie, et, malgré son manque de confiance, elle éprouva un soulagement considérable dans l'espace de quelques semaines. Depuis lors, elle a porté un second sachet et désire reconnaître aujourd'hui toute la confiance et le crédit que méritent vos sachets pour avoir opéré chez elle une cure contre toute attente et pour laquelle non-seulement elle se sent profondément redevable envers vous, mais je dois moi-même vous féliciter et vous remercier pour cette cure que je n'aurais pas osé espérer. Votre respectueux, C. STUART MURRAY, M.D., L.B.C.P., etc. St. Roch, Québec, 10 février 1879. Compagnie des Sachets de Holman. Messieurs.—C'est avec satisfaction que je vous écris quelques mots pour vous informer que je suis bien de ma dyspepsie; le me compte guéri après avoir porté le sachet pendant un mois après avoir souffert cinq ans de cette triste maladie. Je vous suis bien reconnaissant. Si vous aimez à mettre mon certificat sur les journaux de Québec, je suis certain que vous en vendrez beaucoup. Je suis positif que dès que le Sachet va être éprouvé par quelques personnes il le fera son chemin. Votre obéissant serviteur, JOSEPH RICHARD, charpentier. St. Norbert, Québec, 13 déc. 1878. Compagnie des Sachets Holman. Messieurs.—Je prends grand plaisir à vous informer que les Sachets de Holman que j'ai achetés de vous, m'ont guéri complètement d'une grave attaque de dyspepsie qui me faisait souffrir depuis douze ans. Il n'y a que deux mois que je porte votre sachet et déjà je puis manger tout ce que je désire. Après l'avoir porté un mois j'ai ressenti un mieux considérable et je jouis maintenant d'une excellente santé. J'invoite tous ceux qui souffrent de cette cruelle maladie de s'en procurer un immédiatement et de le garder jusqu'à ce qu'ils soient guéris, ce qui ne peut pas tarder. Vendu pour la modique somme de \$2.50 ou \$3.50. Votre, etc. C. ASSELIN, marchand. Québec, 29 mai 1879-1a

Compagnie des Sachets HOLMAN

No. 32, rue Garneau, Québec. J. G. BENNETT, AGENT. Ce remède merveilleux qui n'a jamais failli et qui agit sur le principe d'absorption guérit sans application médicale même les cas les plus vieux et les plus malins. CERTIFICATS. Québec, 22 mai 1879. C'est avec plaisir que je certifie qu'après avoir porté deux Sachets d'Holman pour la dyspepsie et le foie, j'ai été entièrement guéri de cette maladie dont je souffrais depuis quinze à dix-huit ans. Je profite de cette occasion pour le recommander à toute personne qui serait atteinte de cette maladie comme étant un remède très-efficace, et que toute personne dyspeptique devrait avoir. En remerciant la Providence de m'avoir fait connaître ce remède, je suis votre dévoué serviteur. L. DROUIN, libraire. Toronto, 19 février 1879. Compagnie de Sachet du Foie Holman. Messieurs.—J'éprouve un grand plaisir à attester de l'extrême efficacité de votre remède pour la dyspepsie. Ma mère, Madame W. A. Murray, No. 16, rue Wellington, Toronto, a été une martyre par suite des souffrances que cette maladie lui a causées pendant au-delà de six ans, n'obtenant que de faibles soulagements temporaires des remèdes ordinaires auxquels on a recourus dans ces cas. Après en avoir été persuadée, elle consentit à porter un de vos sachets pour le foie, et, malgré son manque de confiance, elle éprouva un soulagement considérable dans l'espace de quelques semaines. Depuis lors, elle a porté un second sachet et désire reconnaître aujourd'hui toute la confiance et le crédit que méritent vos sachets pour avoir opéré chez elle une cure contre toute attente et pour laquelle non-seulement elle se sent profondément redevable envers vous, mais je dois moi-même vous féliciter et vous remercier pour cette cure que je n'aurais pas osé espérer. Votre respectueux, C. STUART MURRAY, M.D., L.B.C.P., etc. St. Roch, Québec, 10 février 1879. Compagnie des Sachets de Holman. Messieurs.—C'est avec satisfaction que je vous écris quelques mots pour vous informer que je suis bien de ma dyspepsie; le me compte guéri après avoir porté le sachet pendant un mois après avoir souffert cinq ans de cette triste maladie. Je vous suis bien reconnaissant. Si vous aimez à mettre mon certificat sur les journaux de Québec, je suis certain que vous en vendrez beaucoup. Je suis positif que dès que le Sachet va être éprouvé par quelques personnes il le fera son chemin. Votre obéissant serviteur, JOSEPH RICHARD, charpentier. St. Norbert, Québec, 13 déc. 1878. Compagnie des Sachets Holman. Messieurs.—Je prends grand plaisir à vous informer que les Sachets de Holman que j'ai achetés de vous, m'ont guéri complètement d'une grave attaque de dyspepsie qui me faisait souffrir depuis douze ans. Il n'y a que deux mois que je porte votre sachet et déjà je puis manger tout ce que je désire. Après l'avoir porté un mois j'ai ressenti un mieux considérable et je jouis maintenant d'une excellente santé. J'invoite tous ceux qui souffrent de cette cruelle maladie de s'en procurer un immédiatement et de le garder jusqu'à ce qu'ils soient guéris, ce qui ne peut pas tarder. Vendu pour la modique somme de \$2.50 ou \$3.50. Votre, etc. C. ASSELIN, marchand. Québec, 29 mai 1879-1a

Compagnie des Sachets HOLMAN

No. 32, rue Garneau, Québec. J. G. BENNETT, AGENT. Ce remède merveilleux qui n'a jamais failli et qui agit sur le principe d'absorption guérit sans application médicale même les cas les plus vieux et les plus malins. CERTIFICATS. Québec, 22 mai 1879. C'est avec plaisir que je certifie qu'après avoir porté deux Sachets d'Holman pour la dyspepsie et le foie, j'ai été entièrement guéri de cette maladie dont je souffrais depuis quinze à dix-huit ans. Je profite de cette occasion pour le recommander à toute personne qui serait atteinte de cette maladie comme étant un remède très-efficace, et que toute personne dyspeptique devrait avoir. En remerciant la Providence de m'avoir fait connaître ce remède, je suis votre dévoué serviteur. L. DROUIN, libraire. Toronto, 19 février 1879. Compagnie de Sachet du Foie Holman. Messieurs.—J'éprouve un grand plaisir à attester de l'extrême efficacité de votre remède pour la dyspepsie. Ma mère, Madame W. A. Murray, No. 16, rue Wellington, Toronto, a été une martyre par suite des souffrances que cette maladie lui a causées pendant au-delà de six ans, n'obtenant que de faibles soulagements temporaires des remèdes ordinaires auxquels on a recourus dans ces cas. Après en avoir été persuadée, elle consentit à porter un de vos sachets pour le foie, et, malgré son manque de confiance, elle éprouva un soulagement considérable dans l'espace de quelques semaines. Depuis lors, elle a porté un second sachet et désire reconnaître aujourd'hui toute la confiance et le crédit que méritent vos sachets pour avoir opéré chez elle une cure contre toute attente et pour laquelle non-seulement elle se sent profondément redevable envers vous, mais je dois moi-même vous féliciter et vous remercier pour cette cure que je n'aurais pas osé espérer. Votre respectueux, C. STUART MURRAY, M.D., L.B.C.P., etc. St. Roch, Québec, 10 février 1879. Compagnie des Sachets de Holman. Messieurs.—C'est avec satisfaction que je vous écris quelques mots pour vous informer que je suis bien de ma dyspepsie; le me compte guéri après avoir porté le sachet pendant un mois après avoir souffert cinq ans de cette triste maladie. Je vous suis bien reconnaissant. Si vous aimez à mettre mon certificat sur les journaux de Québec, je suis certain que vous en vendrez beaucoup. Je suis positif que dès que le Sachet va être éprouvé par quelques personnes il le fera son chemin. Votre obéissant serviteur, JOSE

LE PASSAGE DU BAC.

CLARA A HENRI

Kérentrech, 1er mai 183.

Votre lettre, Henri, m'a touché profondément; mais je ne puis y répondre autrement que je l'ai déjà fait.

Jamais je n'entrerais de force dans une famille; je ne veux pas que l'on puisse s'arroger le droit de me traiter en étrangère...

Tout ceci vous paraîtra bien froid, bien sec, mon cher Henri, mais réfléchissez que le soin de notre bonheur commun me défend de parler autrement.

Je ne veux pas, pour vous même, que le soupçon puisse, plus tard, vous atteindre, et qu'après vous avoir, sans arrière-pensée, consacré ma vie, j'éprouve la douleur de vous voir suspecter les motifs qui auraient guidé ma conduite.

Et puis, mon cher Henri, n'est-il pas triste, trop triste, d'unir ses destinées sans que cette union ait reçu la consécration suprême: les vœux des parents attendis.

Henri! soyez prudent et fort: prudent, en ne heurtant pas violemment les idées de votre mère. Elle croit travailler à votre bonheur.

Soyez fort, et ne me dites plus que vous cherchez dans la mort un refuge à votre douleur. Ces paroles sont indignes de vous, et je vous mets trop haut dans mon estime pour souffrir que vous vous laissiez ainsi abattre...

Henri! des jours meilleurs viendront je veux l'espérer. Mais que nous soyons unis ou que notre destinée nous éloigne l'un de l'autre, croyez toujours à ma bien sincère affection.

CLARA

HENRI A CLARA

Vannes, 6 mai.

Pouvez-vous m'écrire ainsi, mon amie! ah! je le vois bien, vous ne m'aimez jamais comme je vous aime, et je poursuis une chimère lorsque j'essaie de faire céder votre fierté à mon amour.

Clara! montrez-vous plus soucieuse de mon bonheur, et par un excès de dignité, ne vous refusez pas à la solution possible.

Rappelez vos souvenirs. Avez-vous oublié ce moment où, faible, chétif, souffrant, je fus conduit à Kérentrech, par ma mère en larmes.

— Soignez bien mon fils, chère madame Reine, disait-elle à votre bonne tante. Hélas! vous voyez combien il est frêle et je n'ai plus que lui à aimer sur la terre. Puisque le soin de son avenir me force à me séparer de lui, je crois, en vous le confiant, le confier à une seconde mère.

Votre tante rassurait ma mère le plus qu'elle le pouvait, et moi je pleurais de chagrin à la pensée de vivre dans une maison où je ne connaissais personne.

Mais, tout à coup, vous parûtes à l'entrée de la grande salle où nous étions assis... et mes larmes se séchèrent... et je courus à vous...

— Oh! qu'elle est gentille! m'écriai-je, je suis bien content de la voir, et je ne pleurerai plus pour rester.

J'avais dix ans, vous en aviez quatre alors, Clara, et vous sivez si l'affection née d'un premier regard s'est démentie. N'ai-je pas été pour vous le plus attentionné des frères, jusqu'au jour où je sentis que cette vive amitié se transformait en amour?

Rappelez-vous trois circonstances de notre vie commune.

La première, c'était six mois après mon installation chez votre tante, madame Reine. Nous nous poursuivions à travers champs, et, tout à coup, voilà qu'en suivant un long pâturage, un cheval emporté se précipita vers nous.

Je me plaçai devant vous, armé d'une simple branche de coudrier encore garnie de ses feuilles, et moi, si peureux, si timide, j'osai opposer ce semblant de barrière à la fureur de l'animal. Soit que son accès fût passé, soit que cet obstacle, si mince qu'il fût, le déconcertât, le cheval rebroussa chemin. Vous étiez sauvée, et je vous ramenai en triomphe chez votre tante.

Trois ans plus tard, j'étais devenu assez robuste pour que ma santé n'inspirât plus d'inquiétude. Ma mère vint

me chercher, mais je ne voulais pas partir.

— Quitter ma chère petite Clara! disais-je, cela m'est impossible. Est-ce que je pourrais vivre sans elle.

Ma mère crut à un enfantillage et me promit, pour me consoler, de m'envoyer chaque année, pendant les vacances, à Kérentrech.

Avant de partir, je voulais vous laisser un souvenir durable: je me saignai un bras, et, avec mon sang, j'écrivis ces lignes que je vous remis:

— Clara, je t'aime de tout mon cœur! Pense à moi, qui vais être si malheureux de vivre loin de toi!

Malgré votre jeune âge, vous reçûtes gravement ce présent, et votre promesse de ne pas m'oublier, consola un peu mon chagrin.

Et lorsque, neuf ans plus tard, après bien des voyages à la ferme, je vous dis, un soir, que je n'aurais jamais d'autre femme que vous, votre tête se pencha, et votre voix si douce quand vous le voulez murmura:

— Oh! Henri, que vous me rendez heureuse!

Avez-vous donc oublié tout cela, Clara? et parce que je suis fidèle à mon amour? devez-vous me repousser?

Il est vrai que ma mère ne veut pas consentir à notre mariage. Elle a vendu l'importante maison de commerce créée par mon père et qu'elle a su maintenir à un haut point de prospérité. Orgueilleuse pour son fils, elle trouve que les deux mille francs de rente de votre tante, lesquels vous reviendront un jour (bien tard, il faut l'espérer), ne peuvent entrer en ligne de compte avec les cinq cent mille francs qu'elle me donnera le jour de mon mariage.

Mais, Clara, ma mère m'adore, et je ne désespère pas de fléchir sa résistance. Quel mal verriez-vous donc à ce que je forçasse sa volonté, puisque, une fois devenue sa fille, vous effacerez, par votre tendresse et vos soins de tous les instants, le chagrin passager que nous lui aurions causé.

Et si vous ne voulez absolument pas que j'emploie ce moyen, je vous le jure, je menacerai ma mère de la rendre responsable de ma mort.

Vous savez à quel point elle m'aime; elle consentira enfin à mon bonheur.

Et si elle se montrait aussi impitoyable que vous même, Clara, vous montrez froide, eh bien! je ne ferais point à ma promesse, car, sans vous, je ne puis vivre.

Clara! songez combien je vous aime!

HENRI.

CLARA A HENRI

Kérentrech, 15 mai.

Je ne vous répéterai pas, Henri, ce que je vous écrivais il y a quinze jours. Je veux seulement essayer de vous ramener à de meilleurs sentiments envers votre mère.

Vous êtes son unique enfant, toute sa famille. Pour vous, elle a rêvé le plus brillant avenir, et j'irais aider à renverser les projets dont se berce son amour maternel? Non.

Vous me reprochez ma froideur! Ne vous ai-je pas dit à quel point je vous aime! et me connaissez-vous assez peu pour douter de ma parole?

Henri? ce n'est pas de moi que viendra l'oubli. Ne vous récriez pas, mon bon ami. Vous êtes bon, généreux. Vous m'aimez, je le sais; seulement je suis aussi que votre amour est surtout entretenu par l'obstacle qu'il rencontre.

Votre caractère est formé d'obstination et de faiblesse. Que l'on vous résiste et vous persisterez dans votre volonté.

Que l'on vous laisse libre, et vous ne trouverez plus de charme à ce que vous désirez si vivement.

Moi, Henri, je suis tout autre. Je ne me répendrai pas en cris, en plaintes inutiles, en protestations, mais ce que j'ai promis je le tiendrai toujours.

Je vous ai aimé avant de savoir que ma pauvreté serait un obstacle à mon affection. Je ne puis plus commander à mon cœur de vous oublier, et je sais que je vous aimerai toujours.

Mais, dussé-je mourir de cet amour, le moindre soupçon mauvais ne pourra en altérer la pureté. Je n'ai pour dot que ma fierté, et c'est la tête haute que je veux entrer chez mon mari.

Adieu! Henri, ne m'écrivez plus. Je n'ai pas trop de toute ma fermeté pour supporter mon propre chagrin. Ne venez plus à Kérentrech. Je sais que ces voyages offensent votre mère, et ma tante et moi ne voulons pas que vous l'affligiez.

(A continuer.)

Charbons de Forge.

En Déchargement du Navire "Cynosure."

703 Tonnes de Charbon de Forge de

Newcastle double tamisé.

En vente par lots à la convenance des acheteurs.

PAR

ROBT. BORLAND

120, RUE ST. PIERRE.

Québec, 21 mai 1879—2s

AVIS.

L'Agence de la Teinturerie de l'Amérique Britannique tenue par MME. SMALLBONE est transférée du No. 61 au No. 91, rue St. Jean, à l'Agence des Patrons de Butterick.

Les effets laissés par Mme. Smallbone pourront être réclamés au No. 91, rue St. Jean, chez N. H. ASSELIN, Agent pour les Patrons Butterick et les Machines à Coudre Howe, Wheeler & Wilson, et White.

Québec, 20 mai 1879—6fp

COLLIN & FRERE

Marchands, rue St. Valier.

Annoucé au public qu'ils ont transporté leur établissement au

Grand Centre d'Affaire de St. Roch coin des rues

Desfossés et de la Couronne dans le magasin ci-devant occupé par

ARTHUR DION, EPICIER.

AUX CITOYENS

d'aller acheter à cet établissement qui deviendra l'un des plus populaires par sa position centrale, le bas prix de ses marchandises et par la courtoisie avec laquelle les pratiques seront servies.

COLLIN & FRERE auront toujours un assortiment général de Marchandises Sèches de patrons les plus nouveaux et les mieux choisis pour chaque saison et cela à des prix extrêmement bas.

Actuellement en sacrifice plusieurs lignes provenant de Fonds de Banque-roule et vendues de beaucoup au-dessous des prix qu'elles peuvent être manufacturées.

Québec, 19 mai 1879—1m

CHEMIN DE FER DU GOUVERNEMENT.

DIVISION DE L'OUEST.

Chemin de Fer Q. M. O. & O.

Le chemin le plus court et le plus direct entre Montréal et Ottawa.

Le et après LUNDI, le 14 AVRIL, les trains laisseront le DEPOT D'HOCHÉLAGA comme suit:

Train Express pour Hull à 9.30 et 5.00 A.M. P.M.

Train Express de Hull à 2.00 P.M. et 3.50 A.M.

Train pour St. Jérôme à 1.40 P.M. et 9.15 A.M.

Train de St. Jérôme à 5.30 P.M.

Les trains laissent la station du Mile-End 10 minutes plus tard.

Bureau Général, 13, Carré de la Place d'Armes.

Billets en vente à l'Office de STARNES, LEVE & ALDEN, Agents des Billets, Bâtisse des Franc-Maçons, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis.

Bureaux—22, rue St. Jacques, et 138, rue Notre-Dame, Montréal.

C. A. SCOTT, Surintendant Général Division de l'Ouest.

C. A. STARK, Agent Général pour Frêt et Passagers.

19 mai 1879.

Banque de Québec

AVIS est par le présent donné qu'un Dividende de TROIS par cent sur le Fonds-Capital payé de cette Institution a été déclaré pour le semestre courant et qu'il sera payable à cette Banque, en cette cité, le et après LUNDI, le SECOND jour de JUIN prochain.

Les Livres de Transfert seront clos du 17 au 31 Mai prochain, les deux jours inclusivement.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires aura lieu, à la Banque, LUNDI, le SECOND jour de JUIN prochain. Le fauteuil sera pris à MIDI.

Par ordre du Bureau,

J. STEVENSON,

Caissier.

Québec, 26 avril 1879.

AU BON MARCHE

HAUTE-VILLE.

NOUVEAUTÉS

POUR LE

Printemps et Eté 1879

Un assortiment complet de Marchandises de Goût et d'Utilité provenant des meilleures manufactures Françaises, Anglaises et Américaines est maintenant en vente aux plus bas prix, ces marchandises ayant toutes été reçues avant le changement du tarif.

VOYEZ LA LISTE CI-DESSOUS:

Etoffes à Robes depuis 7c, Brochés Français et Popelines Françaises, les plus hautes nouveautés du jour, Draps Céciliens, Draps Alexina, Cachemires Français et Ecosais, Chapeaux en Paille depuis 15c, Fleurs et Plumes depuis 15c, Gants de Kid 2 boutons bonne qualité pour 45c la paire, Corsets, Bas et Chaussures depuis 10c la paire, Tweed tout laine depuis 40c, Serges noires depuis 95c, Draps noirs depuis 55c jusqu'aux Draps les plus fins de l'Ouest d'Angleterre, Casimirs noirs, Caleçons et Camisoles depuis 4c, Chemises blanches depuis 75c, Vestes blanches, Col, Cravattes, Bretelles, etc., etc.

SPECIALITÉ - Un assortiment complet de Gants de Kid 1ère qualité faits à ordre vendus à 90c la paire, riches Soies noires des célèbres manufactures Gourd, Croizat Fils & Dubost et de Pouson & Cie vendus à 25 pour cent au-dessous de la valeur. Une visite est respectueusement sollicitée.

N. GARNEAU,

Coin des rues St. Jean et Collin, Haute-Ville.

Québec, 16 avril 1879.

Venant d'être Reçu

Par la Brigantine Jane Wheaton, des Barbades.

379 Poinçons } Sirop choisi nou-
31 Tierces } velle récolte.
32 Boucauts }

A vendre par

JOHN ROSS & CIE.

Québec, 19 mai 1879—10f

CHAPEAUX D'ETE!

G. R. Renfrew & Cie,

RUE BUADE, HAUTE-VILLE.

TOUTES LES FORMES NOUVELLES

des

CHAPEAUX A LA MODE

pour

HOMMES ET ENFANTS

en

Satin, en Feutre et en Paille.

Chapeaux aux Prix du Gros.

Québec, 10 mai 1879—3m

LE DR ROUSSEAU

Remercie cordialement ceux qui se sont empressés à venir régler leur compte d'après son annonce de 1876, et invite respectueusement ceux qui ne l'ont pas fait de se présenter au plus tôt, car il se propose de charger son avocat d'en faire la collection. Le Docteur réglera, dans ce temps de pénurie, avec grande libéralité avec ceux qui n'attendront pas l'intervention de la justice.

Québec, 16 mai 1879.

GLACE! GLACE!

Le soussigné s'engage comme les années précédentes, à fournir de la Glace aux familles pour la saison d'été; et à la porter à domicile.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'étal No. 22, en haut de la Halle du Marché Montcalm, où au coin des rues Déligny et Richelieu, Faubourg St. Jean.

JOSEPH ST. PIERRE.

Québec, 30 avril 1879—1m2fs

La Société Permanente de Construction des Artisans.

AVIS.

Suivant l'ordonnance aux règlements de la Société adoptée à l'unanimité à la dernière assemblée annuelle, il y aura réunion des actionnaires dans les bureaux de la Société, No. 105, rue St. Pierre, Québec, JEUDI, le 29 MAI prochain, à 4 heures P. M., pour recevoir le rapport du Secrétaire et l'élection des Directeurs pour l'année courante.

Par ordre,

A. J. AUGER,

Sec.-Trés.

Québec, 23 avril 1879—12f

RENDEZ-VOUS CHEZ

F. X. ST. LAURENT

Marchand de Marchandises Sèches,

A L'ENSEIGNE DU BUFFALO,

203, rue St. Joseph, vis-à-vis

le Couvent.

Vous trouverez à ce magasin des Marchandises

A MEILLEUR MARCHÉ QUE

PARTOUT AILLEURS.

VOYEZ NOS PRIX

Tweed tout laine valant 80c pour 40c

" " " 1.00 " 60

" " " 1.25 " 75

" " " 1.50 " 1.00

Drap Noir " 1.00 " 50

" " " 1.50 " 1.00

" " " 1.25 " 75

" " " 2.50 " 1.25

Etoffes à Robes " 40 " 17½

" " " 15 " 7

" " " 60 " 30

Alpaca Noir " 20 " 10

" " " 25 " 15

" " " 35 " 20

Coton Jaune depuis 4½c en montant.

Wincey " 5 " "

Indiennes " 3 " "

Chapeaux Feutre pour hommes, 50c

en montant.

Assortiment complet de Hardes Faites.

P. S.—Le département des Tweeds

et Hardes Faites est sous la surveil-

lance de M. Greffard.

F. X. ST. LAURENT,

A l'Enseigne du Buffalo,

Vis-à-vis le Couvent,

Rue St. Joseph, St. Roch.

Québec, 29 avril 1879.

Agences d'assurance.

Assurance contre le Feu,

Assurance contre les Accidents,

Assurance Maritime,

Assurance sur la Vie,

Assurance de Sûreté.

OWEN MURPHY

représente

LA COMPAGNIE BRITISH AMERICA

DE TORONTO, établie en 1832,

Actif, \$1,100,876. PETER PATTERSON,

éc. Gouverneur.

LA COMPAGNIE CITIZEN DE MON-

TREAL, Capital \$2,000,000. Sir

HUGH HALL, Président.

LA COMPAGNIE AN HO MARINE DE

TORONTO, Actif, \$54,263,68. Hon.

W. P. HOWLAND, C. B., Président.

LA COMPAGNIE MARINE UNDER-

WRITERS DE BOSTON, une orga-

nisation puissante des Bureaux

Maritimes HERRMAN & WHITNEY,

Géants.

Ceux qui désirent se faire assurer, dans

n'importe quelle branche, feront bien d'al-

ler chez le soussigné. Aucun risque légit-

ime n'est refusé. Bas prix des primes,

règlement prompt et libéral des réclama-

tions.

OWEN MURPHY,

Agent d'Assurance,

Bâtisse du Télégraphe, rue St. Pierre.

Québec, 22 avril 1879—1m

Médailles et Diplômes accordés

à la dernière Exposition.

Chapeaux

Manufacturés expressément pour

J. B. LALIBERTE,

No. 124 et 126, rue St. Joseph.

Nous venons de recevoir notre assorti-

ment au grand complet des plus célèbres

manufactures Anglaises, Françaises et

Américaines.

Les meilleurs Chapeaux en Feutre et en

Soie pour Messieurs et Enfants.

Grandes nouveautés pour les grosses

têtes.